

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 14 heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 28 mars 2023, affichée le 28 mars 2023.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Valérie BRASSEUR

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Objet : Délibération n° 20230403 02
Cession à la commune de la parcelle B 709 située à Brin

Le maire informe le conseil municipal de la décision du conseil municipal en date du 1^{er} septembre 2016, cession à la commune d'une partie de la parcelle B 710 appartenant à Michel LAMBLIN.

Il a été omis la cession à la commune de la parcelle B 709 et le maire propose au conseil municipal d'accepter cette cession.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal :

- Approuve la cession à l'euro symbolique, à la commune de Concoules, de la parcelle B 709 située à Brin.
- Dit que les frais sont à la charge du vendeur Michel LAMBLIN.
- Autorise le maire à intervenir à la signature de tous actes ou documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Voix contre : 0 Abstention : 0 Voix pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

